

tées à l'ancien combattant à titre de revenu et il n'en retirera absolument rien. Voilà une grande générosité!

• (1520)

Puis-je maintenant demander au ministre des Finances s'il entend proposer une modification pour remédier à cette injustice, car il s'agit d'une injustice et d'une discrimination flagrantes à l'égard de cette catégorie d'anciens combattants qui ont droit à une protection de ce genre. C'est peut-être un oubli regrettable, mais je demande au gouvernement qui ne se distingue pas par le nombre de ses anciens combattants, d'examiner ce problème. Telle est la dette d'une génération envers une autre. Si les contribuables canadiens en général sont redevables à nos citoyens âgés de plus de 65 ans—et la chose est de plus en plus reconnue—je ferai remarquer à tous ceux qui ne sont pas anciens combattants à cause de leur âge ou de leur choix qu'ils sont redevables aux anciens combattants canadiens et le gouvernement actuel sera blâmé s'il ne fait pas les modifications nécessaires à cet égard.

**L'hon. M. Mahoney:** Quelles augmentations les Tories ont-ils accordées aux anciens combattants?

**L'hon. M. Lambert:** Je m'adresse au député de Calgary-Sud. J'ai eu l'honneur de faire partie du régiment de sa ville. Je voudrais qu'il consulte les dossiers de l'administration au sujet des anciens combattants.

**L'hon. M. Mahoney:** Vous n'avez pas augmenté les pensions une seule fois.

**L'hon. M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, c'est à la honte du gouvernement qu'un ministre de la Couronne fasse des remarques semblables et montre un tel écart entre les deux oreilles. Je serai charitable et attribuerai son erreur à l'ignorance seulement. Il ne peut pas tromper la Chambre.

Sur ce, je passe à un autre point de l'exposé budgétaire où le ministre parle de pourcentages et de son inquiétude à propos de l'indexation sur le coût de la vie. Il est question de pourcentages. Dans tous les communiqués des ministères et du ministre des Finances qui l'a précédé, les données économiques étaient exprimées en pourcentages.

Le gouvernement dit que le coût de la vie a augmenté de 3.6 p. 100 environ depuis un an. C'est de la fausse représentation d'un bout à l'autre. Si les députés veulent bien jeter un coup d'œil sur les tableaux des indices des prix à la consommation, ils se rendront compte qu'une hausse de cinq points, mauvaise en soi, s'exprime en un pourcentage de plus en plus faible à mesure que le niveau de base s'élève. Ainsi, des communiqués nous apprennent que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 4½ p. 100 depuis avril 1971 et qu'il est de 6.6 p. 100 plus élevé qu'en mars 1972. Cependant, la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation est de 6 points. Je dirai au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), au ministre de la Justice (M. Lang) et à n'importe quel de leurs collègues du cabinet que, lorsque l'indice du coût de la vie augmente de 6 points, que le niveau de base soit 100 ou 133, les prix ont en fait augmenté de 6 points. La diminution des pourcentages, c'est de la blague. Voilà! Faut pas me prendre pour une nouille en mathématiques.

**M. Francis:** C'est l'évidence même.

**L'hon. M. Lambert:** Bon! Les porte-parole du gouvernement parlent toujours en termes de pourcentage.

**M. Francis:** C'est 3.6 p. 100.

**L'hon. M. Lambert:** Le chiffre de base, c'est 100. Ne laissons pas le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) ergoter là-dessus. Il vient encore de faire preuve d'ignorance et je vais le lui prouver encore une fois. S'il s'agit de six points sur 100, attendons cinq ans et au taux actuel, nous atteindrons 175. Que peuvent signifier six points sur une base de 175? Ça signifie un pourcentage beaucoup moins élevé, ce qui rejouira le gouvernement et lui donnera une position avantageuse. Mais je dis au député d'Okanagan-Boundary, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce, (M. Howard), qu'il se rendra lui-même compte de la différence dans son budget et celui de sa femme. En termes concrets, cela signifie que sa femme et lui-même pourront acheter moins de biens avec la même somme d'argent que lorsque le chiffre était de 100.

Ce sont les points et non pas le pourcentage qui comptent. Le député a fait une assertion sottise et son argument ne tient pas parce que les prix des aliments ont augmenté de 9.2 points. Si les députés ne le croient pas, qu'ils veuillent bien se reporter aux statistiques et aux comptes rendus, ou à la Revue de la Banque du Canada du mois d'avril. Ils constateront que, selon l'indice général ayant cours à la fin d'avril de l'an dernier, les aliments étaient alors à 132.2 tandis qu'ils accusaient 138.2 à la fin d'avril dernier. La question des aliments m'amène à ceci: De quoi s'inquiètent surtout les vieillards? Des aliments, du vêtement et du logement, bien sûr. J'invite le ministre des Finances et certains de ses collègues incroyables à me démontrer où se trouve la hausse concentrée de l'indice des prix, si ce n'est pour les aliments, le vêtement et le logement. Elle est de 9.2 points pour l'alimentation, de 7.3 pour le logement et de 8 points dans le secteur des services que reçoivent ces gens. Nous avons entendu le gouvernement dire qu'en 1971, l'augmentation économique n'était pas supérieure à 3.6 p. 100. On cherche à tromper volontairement le public, en employant une autre catégorie de chiffres, car les pourcentages sont toujours calculés sur une base croissante. En général, le résultat donné est toujours le plus petit chiffre. Je veux simplement faire inscrire dans le hansard qu'il ne faut pas se laisser duper par une prétendue hausse de l'indice du coût de la vie.

• (1530)

J'aimerais parler maintenant d'un autre argument que j'ai avancé, et que mes collègues mentionneront bientôt, en particulier le chef de l'opposition (M. Stanfield), qui parlera des réductions fiscales sur le revenu des particuliers et de la question du chômage. D'autres parleront de certaines modifications apportées à la loi de l'impôt sur le revenu, et la liste des oublis est longue. Je veux discuter de certains engagements qu'avait pris l'ancien ministre des Finances, et qui n'ont pas été tenus dans le présent budget. J'ai parlé de l'inflation. Le chef de l'opposition et les autres parleront du chômage. Si je devais énumérer tous les oublis que comporte le budget, je devrais rester là jusqu'à huit heures ce soir, et le ministre des Finances (M. Turner) ne pourrait pas me supporter aussi longtemps.